



LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-ASTIER
Département de la Dordogne
Voirie ODP N° 2019 – 11

Emplacement stationnement à titre exceptionnel
Pour un déménagement

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213.1 et suivants,
VU le Code de la Route,
VU la demande de l'entreprise **demeco** Déménagements PARICHON en vue de réserver un emplacement de stationnement à titre exceptionnel pour le véhicule nécessaire à un déménagement au 62 Impasse du Petit Verger à Saint-Astier, du LUNDI 28 JANVIER 2019 au MARDI 29 JANVIER 2019 toute la journée ;

ARRÊTE

Article 1 : En raison du déménagement de Mme BEL-CHARRUT, par l'entreprise **demeco** Déménagements PARICHON, un stationnement au 62 Impasse du Petit Verger à Saint-Astier sera autorisé à titre exceptionnel et ponctuel pour le véhicule du LUNDI 28 JANVIER 2019 au MARDI 29 JANVIER 2019 toute la journée.

Pour des raisons de sécurité, la circulation des véhicules sera momentanément interrompue Impasse du Petit Verger le temps du déménagement. Il sera matérialisé par panneaux.

Article 2 : A charge pour le pétitionnaire de mettre en place la signalisation nécessaire afin de prévenir les automobilistes de cette occupation du domaine public.

Article 3 : La présente autorisation n'est donnée que sous réserve des droits des tiers et des règlements faits par l'autorité municipale.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame le Maire
- Madame la Directrice Générale des Services
- Monsieur l'Adjoint chargé de la voirie
- Madame la Directrice des Services Techniques
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Saint Astier
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Saint Astier
- l'entreprise **demeco** Déménagements PARICHON

Fait à Saint- Astier, le 24 janvier 2019

P/Madame le Maire,
L'Adjoint délégué,
B. LEGER.

